

Bilan Carbone de la Fondation RTE

Résultats de l’empreinte carbone 2019

La neutralité carbone est un objectif vital local, national et mondial auquel chacun doit contribuer d’ici 2050 pour maîtriser le changement climatique, favoriser la fertilité de la terre et protéger la biodiversité. Une ambition fixée pour la France à l’issue de l’adoption de la loi Energie Climat le 8 novembre 2019.

Agir pour notre futur, c’est d’abord comprendre d’où nous venons pour construire des réponses pertinentes. Les actions à entreprendre doivent être pensées en cohérence avec leur point de départ, qu’il s’agisse d’activités déjà faiblement émettrices de gaz à effet de serre, mais susceptibles d’en émettre encore moins, ou au contraire d’activités plus fortement émettrices, qui impliquent des efforts de la part des producteurs comme des consommateurs.

Le bilan carbone constitue la première pierre de cet édifice en tant qu’outil de mesure des quantités de gaz à effet de serre émises directement ou indirectement par une organisation, une activité ou un site. Développée par l’Ademe, la méthode du bilan carbone se veut accessible au plus grand nombre. Elle représente la première étape d’un diagnostic plus approfondi : en hiérarchisant les différents postes d’émissions, elle facilite la mise en place d’actions prioritaires de réduction de ces dernières.

La Fondation RTE, forte de l’expérience de son entreprise fondatrice RTE en matière de bilan carbone, a souhaité contribuer à son tour avec ses partenaires du monde rural, de l’ESS et de la philanthropie à bâtir cet édifice global. Pour cela, quoi de mieux que de commencer par soi-même ?

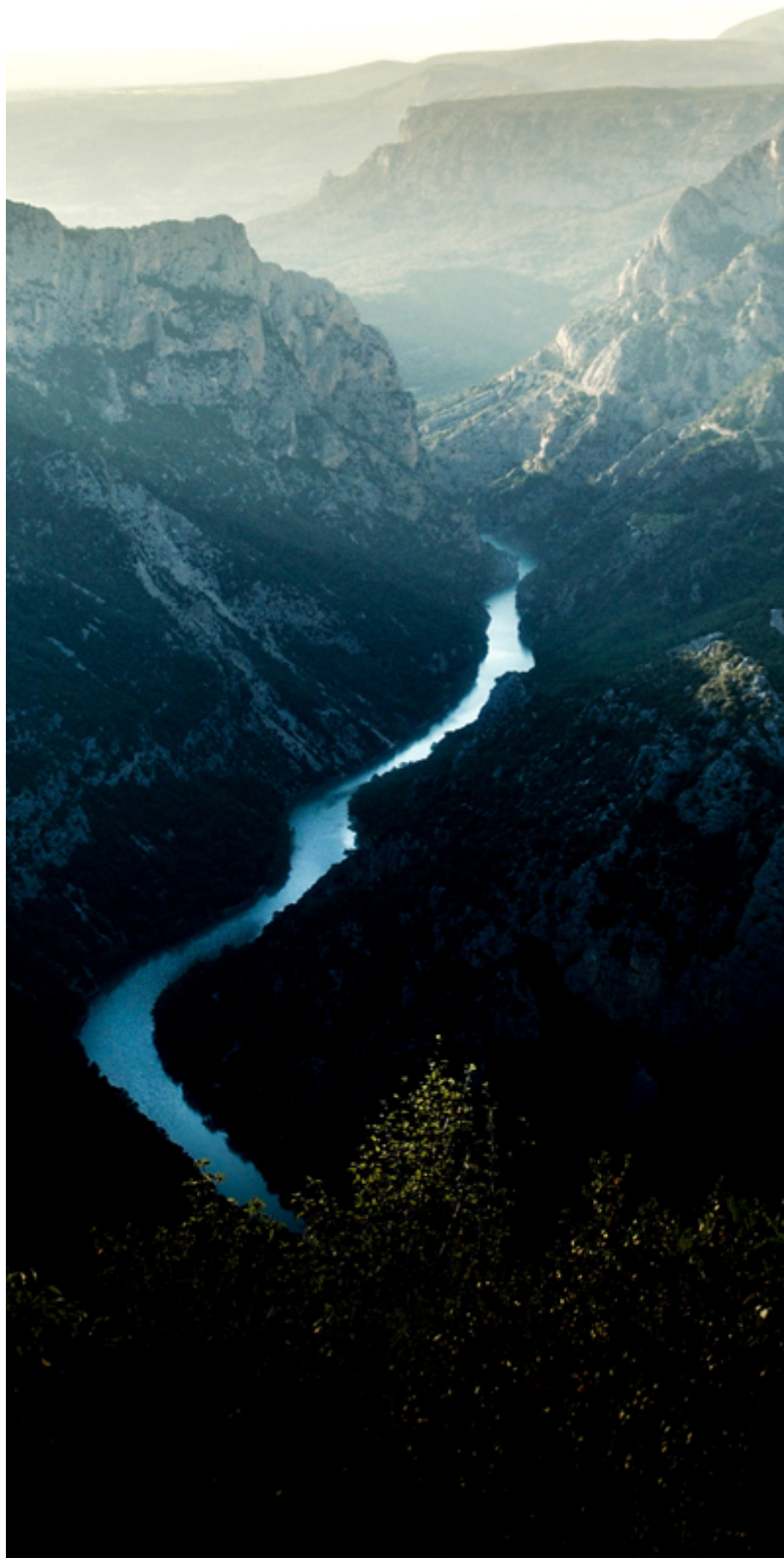
Accompagnée par le Cabinet Carbone4 au début de l’année 2020, la Fondation RTE s’est ainsi engagée dans cette démarche. Sa première étape a été la mesure de ses propres émissions de gaz à effet de serre, à partir du calcul de son empreinte carbone pour l’année 2019.

La Fondation RTE va désormais :

- S’engager sur des objectifs de réduction de ses émissions rapportées à son CA.
- Co-construire un plan d’action avec l’ensemble des partenaires pertinents.
- Publier son rapport climatique et dialoguer avec ses parties prenantes.

En publiant les résultats de son bilan carbone, ses émissions directes, indirectes, et celles des projets qu’elle soutient, la Fondation RTE souhaite désormais partager cette expérience et ce savoir-faire avec ses bénéficiaires actuels et futurs.

— **Frédéric Dohet, Délégué Général de la Fondation RTE**



Méthodologie suivie par la Fondation RTE

Bilan carbone : de quoi parle-t-on ?

La méthode du bilan carbone permet de comptabiliser les émissions, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre d'une organisation, d'une activité ou d'un site. Développée par l'Ademe, cette méthode se base uniquement sur des données facilement accessibles pour classer les émissions en 3 catégories : le **scope 1** (émissions directes), le **scope 2** (émissions indirectes associées à la consommation d'énergie) et le **scope 3** (autres émissions indirectes).

Principaux postes d'émissions du Bilan Carbone

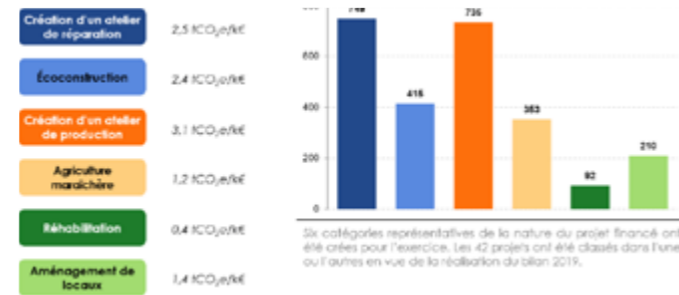


Typologie des projets soutenus par la Fondation RTE

La Fondation RTE a accompagné **42 projets** en 2019 pour un total de **1 393 250 euros**, afin de les aider à développer ou lancer leur activité.

Ces projets sont catégorisés selon une certaine typologie afin d'approximer leur empreinte carbone propre à partir de celle d'un projet-type représentatif par catégorie.

Intensité des différentes catégories - répartition des émissions « projet » par catégorie



Pour son premier bilan carbone, la Fondation RTE a préféré des chiffres approchants mais robustes à une méthodologie sophistiquée.

Comment a-t-elle procédé ?

01.

Calcul de son empreinte propre sur ses scopes 1, 2 et 3

Concernant ses activités assimilables à une activité du bureau, la Fondation RTE estime ses émissions annuelles (scopes 1, 2 et 3) à 100 tonnes de CO₂ équivalent. Pour réduire ce volet de ses émissions, elle s'appuiera essentiellement sur le plan d'action mis en œuvre par son entreprise fondatrice RTE pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

02.

Calcul de l'empreinte des projets soutenus

La Fondation RTE est une fondation distributive : elle agit en subventionnant des projets qu'elle approuve. C'est donc à travers ces projets qu'elle émet principalement du gaz à effet de serre. Cette raison d'être commande à la Fondation RTE de travailler avec ses bénéficiaires pour anticiper et diminuer leurs futures émissions.

La Fondation RTE identifie **6 profils-types** de projets parmi les 42 projets soutenus en 2019. Elle calcule ensuite les émissions de chacun des 6 profils-types afin d'obtenir un **facteur d'émission** pour chaque type de projet, en divisant les émissions obtenues par le montant de la subvention en euros accordée au projet.

Pour obtenir le total des émissions, il suffit de multiplier les montants alloués par la Fondation RTE à chaque type de projet par leur facteur d'émission. Ainsi, la Fondation RTE a émis au total **2550 tonnes de CO₂ équivalent** en 2019 pour un total de **1,4 million d'euros** de subvention accordés.

Principaux postes d'émissions du Bilan Carbone



Émissions des projets soutenus par la Fondation RTE

Typologie - projet correspondant Répartition par catégorie des projets soutenus

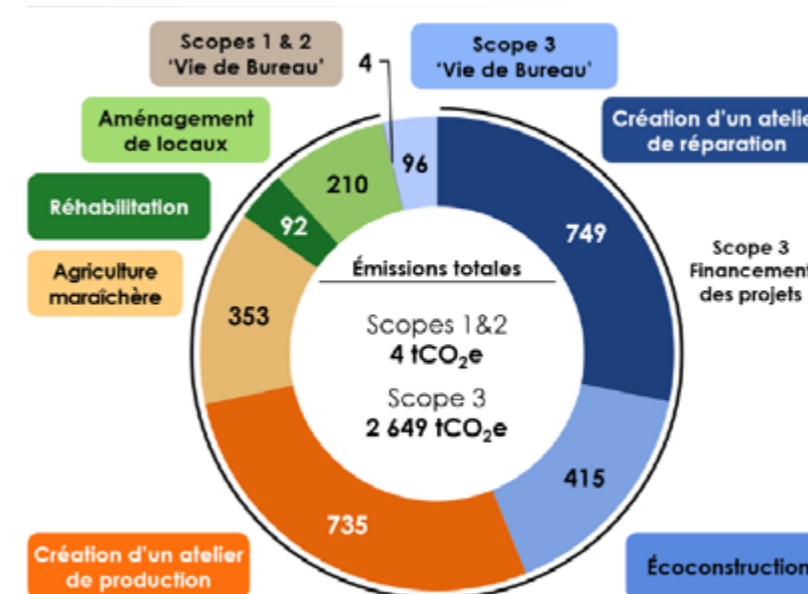


Les projets « embarquent » des émissions pendant plusieurs années lorsqu'ils permettent une activité qui se poursuivra plusieurs années, par exemple s'agissant d'investissement. Il s'agit d'une part d'émissions annuelles et répétées liées au fonctionnement de l'activité, et d'autre part d'émissions en une fois nécessaires à l'existence-même de l'activité (liées par exemple à la construction d'un bâtiment). La durée d'amortissement des émissions en une fois est celle de la durée d'amortissement des investissements du projet.

Une fois les émissions annualisées obtenues, elles sont multipliées pour tous les projets par une même durée qui est conventionnellement de 10 ans (quelles que soient les durées d'amortissement considérées). Les émissions des projets financés en 2019 sur toute cette durée, et pour certains jusqu'en 2029, sont alors imputées à la Fondation RTE en 2019.

Empreinte carbone totale de la Fondation RTE

Répartition des émissions de la Fondation RTE par catégorie - en tCO₂e



En bref

Les émissions de la Fondation RTE peuvent être séparées en 2 principaux postes d'émissions :
 - Les émissions de type « Vie de Bureau » de la Fondation RTE, qui comprennent l'utilisation des bâtiments, les services, les déplacements et les fournitures.
 - Les émissions liées au financement des projets puisque les fonds distribués permettent la création d'une nouvelle activité émettrice de gaz à effet de serre.

Émissions totales des projets soutenus par la Fondation RTE en 2019

2 550 tCO₂e

Émissions totales de la Fondation RTE en 2019

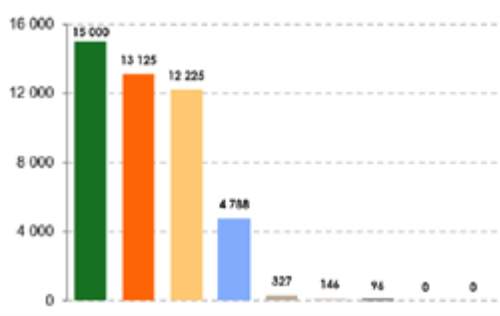
2 650 tCO₂e

Un exemple concret : le calcul de l'empreinte carbone d'un projet de construction et d'équipement d'un nouveau garage solidaire

Émissions générées, émissions évitées et stockage de carbone associé



Émissions du projet par catégorie - en kgCO₂e



Scope 1&2 : 0,42 tCO₂e
 Scope 3 : 45,3 tCO₂e
 La Fondation RTE participe à hauteur de 20 k€ au projet et se voit allouer 11% des émissions

L'objet social du garage est de remettre en état des véhicules usagés, afin de permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à des formations et à un nouvel emploi sans avoir à acheter un nouveau véhicule. Son activité répond au besoin de mobilité inclusive particulièrement fort en milieu rural.

Un véhicule neuf est non seulement onéreux, donc financièrement inaccessible pour beaucoup de demandeurs d'emploi, mais sa fabrication engendre également d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

Un garage social réalise des réparations au coût modeste et au bilan carbone faible, qui permettent de prolonger le cycle de vie de véhicules encore sains, et évitent ou reportent dans le temps l'achat de véhicules neufs et les inévitables émissions de gaz à effet de serre associées.

Facteur d'émission du garage solidaire
2,5 tCO₂e/k€

Une réparation qui permet à un véhicule de réaliser 20 000 km supplémentaires sur 2 ans évite l'émission de
2 tonnes de CO₂ équivalent

- Le calcul du bilan carbone concerne :
- La **phase de construction et d'équipement** du nouveau garage.
 - L'**occupation** du garage pendant la durée de vie du projet (sa consommation, les achats en pièces de rechange pour les véhicules, les trajets domicile/travail des différents salariés).
 - L'**utilisation des véhicules réparés**.
- Toutes les données datent de 2019.

Cette étude de cas illustre la nécessité de ne pas s'arrêter à la seule mesure des émissions liées aux activités ponctuelles « en une fois » (ici, la construction du garage). **L'activité du garage en elle-même est génératrice d'émissions, mais en évite également bien d'autres !**

Émissions du projet par catégorie - en %

